

Info.pl@ine

N° 193 – 11 décembre 2007 - 1 page

ACTUALITE CULTURES

RELIQUATS AZOTES 2008

L'ajustement de la fertilisation azotée est indispensable pour atteindre ses objectifs de rendement et de qualité, tout en respectant l'environnement.

Le reliquat azoté sortie hiver permet de connaître l'azote restant dans le sol avant la période de forte absorption des plantes.

La Chambre d'Agriculture vous propose de réaliser des reliquats d'azote avec :

- des analyses réalisées par un laboratoire agréé (Laboratoire SAS-Orléans) à un prix préférentiel :

3 analyses effectuées + la 4^{ème} gratuite
à raison de 38,87 €HT/ parcelle pour 3 horizons ou 26,42 €HT/ parcelle pour 2 horizons

- des prélèvements par quad possibles pour un coût de 26 €HT/parcelle.

➤ **Si vous êtes intéressé, le coupon ci-dessous est à retourner par courrier avant le 14 janvier 2008**
à la Chambre d'Agriculture de Seine-et-Marne, Pôle Agronomie Environnement
418, rue Aristide Briand, 77350 Le Mée-sur-Seine
ou par FAX au 01 64 37 17 08

➤ Pour tout renseignement : contactez-nous au 01 64 79 30 84

A noter : des tarières sont à votre disposition dans les différents bureaux de la Chambre d'Agriculture pour tous vos prélèvements.



CHAMBRE
D'AGRICULTURE

Nom ou raison sociale : Tél :

Adresse : Commune :

Je souhaite réaliser des reliquats d'azote en 2008 sur parcelles

A raison de 38,87 €HT par parcelle pour 3 horizons (29,42 €HT pour 2 horizons)
La 4^{ème} parcelle GRATUITE (paiement à réception de la facture envoyée par le SAS)

Liste des communes où se situent les parcelles

.....

Les prélèvements de sol seront réalisés par le

Signature

QUAD *

Moi-même

* les prélèvements par Quad peuvent être réalisés pour un coût supplémentaire de 26 €HT par parcelle



Rédacteurs : les conseillers du pôle Agronomie-Environnement
Chambre Agriculture de Seine-et-Marne, 418 rue Aristide Briand 77350 Le Mée/Seine,
e-mail : agronomie.environnement@seine-et-marne.chambagri.fr - Tél. : 01.64.79.30.84 - Fax : 01.64.37.17.08
avec le concours financier du Conseil Régional d'Île de France et du Conseil Général de Seine-et-Marne

Toutes rediffusion et reproduction interdites